

Questionnaire d'autoévaluation sur la RSE/ durabilité de l'activité des fournisseurs du secteur automobile

La responsabilité sociale des entreprises (RSE)/durabilité est un processus permettant aux sociétés d'inclure la durabilité en matière sociale, de gouvernance, d'environnement et de chaîne d'approvisionnement dans une stratégie opérationnelle et d'entreprise.

Drive Sustainability dispose d'un ensemble de lignes directrices communes - les Principes directeurs - définissant des attentes à l'égard des fournisseurs quant aux questions clés de RSE/durabilité, notamment les Droits de l'Homme, l'environnement, les conditions de travail et l'éthique des affaires.

Conformément aux Principes directeurs, ce questionnaire d'autoévaluation (QA) a pour objectif d'exposer et de vérifier la performance des fournisseurs en matière de RSE/durabilité.

Il a été mis au point en 2014 et révisé en 2017* par les membres de Drive Sustainability - The Automotive Partnership. Actuellement utilisé par dix membres de ce partenariat automobile**, il vise à éviter les répétitions et à améliorer l'efficacité.

Le questionnaire concerne aussi bien la Société que le Site :

- > le terme « Société » désigne le groupe/la holding dont le fournisseur fait partie, et
- > le terme « Site » désigne le lieu d'implantation industrielle de la production.

Les fournisseurs remplissant ce questionnaire peuvent cliquer sur le point d'interrogation à la fin de chaque question afin d'obtenir des clarifications.

* Membres du groupe de travail 2017 : BMW Group, Daimler AG, Ford, Honda, Jaguar Land Rover, Opel/Vauxhall, Scania CV AB, Toyota Motor Europe, Volkswagen Group, Volvo Cars et Volvo Group

** Fabricants d'équipements d'origine (FEO) utilisant le QA : BMW Group, Daimler AG, Ford, Honda, Jaguar Land Rover, Scania CV AB, Toyota Motor Europe, Volkswagen Group, Volvo Group, Volvo Cars

Société¹ :

Nom :

Lieu :

Nombre de salariés :

Domaine d'activité :

Chiffre d'affaires annuel total :

Site² :

Nom :

Lieu du site (pays, ville et/ou adresse) :

Nombre de salariés travaillant sur le site (y compris les travailleurs intérimaires) :

Siège social : Oui
 Non

Numéros d'identification du fournisseur : (inscrire les numéros appropriés)

Numéro DUNS :

Autres (préciser) :

Rempli par :

Nom :

Fonction :

E-mail :

Tél. :

¹ Le terme « Société » désigne le groupe/la holding dont le fournisseur fait partie.

² Le terme « Site » désigne le lieu d'implantation de la production industrielle.

A. GESTION DE LA SOCIÉTÉ (INFORMATIONS GÉNÉRALES)	INFORMATIONS GENERALES
<p>1a. Y a-t-il dans votre société une personne chargée de la gestion responsable de la durabilité sociale ?*</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui*, au niveau de la société</p> <p><input type="checkbox"/> Oui*, au niveau du site</p> <p>Si oui, veuillez fournir les informations suivantes :</p> <p>Nom : <input type="text"/></p> <p>E-mail : <input type="text"/></p> <p>1b. Y a-t-il dans votre société une personne chargée de la gestion responsable de la conformité ?*</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui*, au niveau de la société</p> <p><input type="checkbox"/> Oui*, au niveau du site</p> <p>Si oui, veuillez fournir les informations suivantes :</p> <p>Nom : <input type="text"/></p> <p>E-mail : <input type="text"/></p> <p>1c. Y a-t-il dans votre société une personne chargée de la gestion responsable de la durabilité environnementale ?*</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui*, au niveau de la société</p> <p><input type="checkbox"/> Oui*, au niveau du site</p> <p>Si oui, veuillez fournir les informations suivantes :</p> <p>Nom : <input type="text"/></p> <p>E-mail : <input type="text"/></p> <p>* Veuillez indiquer ses coordonnées, même s'il s'agit de la même personne que celle qui est spécifiée ci-dessus.</p>	<p>La durabilité sociale fait référence à un ensemble de pratiques contribuant à la qualité de vie aussi bien des salariés que des communautés qui pourraient être impactées par les activités de la société. Les sociétés doivent respecter les Droits de l'Homme des travailleurs et traiter chaque personne avec dignité, comme le reconnaît la communauté internationale. Parmi les sujets sociaux à traiter figurent entre autres la non-discrimination, la liberté d'association, la santé et la sécurité (voir Section B - Conditions de travail et Droits de l'homme).</p> <p>La conformité a trait aux principes guidant la conduite de l'entreprise dans le cadre de ses relations envers ses partenaires commerciaux et ses clients. Les sociétés doivent respecter les normes les plus strictes en matière d'intégrité et exercer leurs activités de façon honnête et équitable tout au long de la chaîne d'approvisionnement conformément aux lois locales. À titre d'exemple, la corruption, la concurrence déloyale et les conflits d'intérêts font partie des pratiques commerciales contraires à l'éthique (voir Section C - Éthique des affaires).</p> <p>La durabilité environnementale concerne des pratiques contribuant à la qualité de l'environnement à long terme. Les sociétés sont censées adopter une approche proactive à l'égard de la responsabilité environnementale en protégeant l'environnement, en préservant les ressources naturelles et en réduisant l'empreinte environnementale imputable à leur production ainsi qu'à leurs produits et services tout au long de leur cycle de vie. Des programmes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de réduction des déchets figurent parmi les bonnes pratiques des sociétés (voir Section D - Environnement).</p> <p>Les sociétés sont censées nommer un représentant de la direction qui agit, indépendamment de ses autres responsabilités, comme responsable chargé d'assurer que la société respecte ses engagements en matière de durabilité sociale, d'éthique des affaires et de durabilité environnementale.</p> <p>Les personnes dont les coordonnées sont fournies par vous en réponse à cette question ne seront pas contactées sans notification préalable. Dans un premier temps, les demandes de renseignements seront adressées à la personne qui remplit ce questionnaire d'autoévaluation.</p>

A. GESTION DE LA SOCIÉTÉ (INFORMATIONS GÉNÉRALES)	INFORMATIONS GENERALES
<p>2. Votre société publie-t-elle un rapport de RSE/durabilité ?</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, conformément aux normes GRI Veuillez joindre le rapport.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, conformément à d'autres normes mondialement acceptées. Veuillez spécifier les normes mondialement acceptées. <input type="text"/></p> <p>Veuillez joindre le rapport.</p> <p>2a. Votre rapport le plus récent a-t-il été élaboré par un tiers ?</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui Si oui, veuillez spécifier le nom du tiers et la lettre de garantie d'audit : <input type="text"/></p> <p>2b. Les opérations de l'ensemble des sites de votre société sont-elles incluses dans ce rapport ?</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p>	<p>Un rapport de RSE/durabilité est un rapport organisationnel fournissant des informations en matière de performance économique, environnementale, sociale et éthique.</p> <p>Exemples de normes et de cadres reconnus à l'échelle internationale concernant le rapport de RSE/durabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> > les normes de la Global Reporting Initiative (GRI); > le Sustainability Accounting Standards Board (SASB); > le Climate Disclosure Standards Board (CDP-CDSB); > des Nations Unies – Communication en cours (UNGC-COP). Le Pac <p>Dans l'Union européenne, <u>la directive concernant la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité</u> établit les règles en matière de publication d'informations non financières et d'informations liées à la diversité par des sociétés exerçant des activités dans des États membres de l'UE qui répondent aux critères suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Votre société est une grande entreprise (au sens de l'article 3 (7) de la directive 2013/34/UE) d'un bilan total de 20 millions EUR OU d'un chiffre d'affaires net de 40 millions EUR ; 2. ET votre société est une entité d'intérêt public, définie dans l'article 2 (a, b, c, d) de la directive 2013/34/UE ; 3. ET votre société emploie en moyenne plus de 500 salariés au cours d'un exercice.
<p>3. Votre société a-t-elle mis en place un code de conduite ?</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p>3a. Le Code de Conduite a-t-il été mis en place pour ce site ?</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p>	<p>Un code de conduite est un ensemble de règles exposant les responsabilités ou les bonnes pratiques d'une personne (salarié) et d'une entreprise. Il peut couvrir des aspects sociaux, éthiques et environnementaux.</p>

A. GESTION DE LA SOCIÉTÉ (INFORMATIONS GÉNÉRALES)	INFORMATIONS GÉNÉRALES
<p>4. Organisez-vous des sessions de formation afin de mieux faire comprendre la RSE/durabilité ?</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, au niveau du site</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, au niveau de la société</p> <p>4a. Si oui, sur lesquels des sujets suivants organisez-vous des sessions de formation ?</p> <p><input type="checkbox"/> Éthique des affaires Veuillez joindre des preuves.</p> <p><input type="checkbox"/> Environnement Veuillez joindre des preuves.</p> <p><input type="checkbox"/> Conditions de travail et Droits de l'Homme Veuillez joindre des preuves.</p> <p>4b. Si oui, quelle est la fréquence des sessions de formation ?</p> <p>Veuillez préciser. <input type="text"/></p>	<p>Les sessions de formation visant à améliorer la compréhension de la RSE/durabilité consistent en formations dispensées par des sociétés à leurs salariés portant sur les attentes, politiques et procédures relatives à la responsabilité sociale des entreprises au sein de ces sociétés</p> <p>Les formations visent à sensibiliser à la RSE/durabilité, de sorte que des fonctions spécifiques puissent identifier les difficultés qu'elles rencontrent dans leurs activités quotidiennes et les résoudre.</p> <p>Les formations peuvent être propres à certaines fonctions (destinées par exemple à des acheteurs, dirigeants, etc.) ou traiter d'un sujet spécifique (tel que les Droits de l'Homme, la lutte contre la corruption, la santé et la sécurité, la gestion des produits chimiques, etc.).</p> <p>Des exemples de sujets en matière de RSE/durabilité sur lesquels les sociétés pourraient organiser des sessions de formation se trouvent dans les Principes directeurs de durabilité dans l'industrie automobile mondiale.</p>
<p>OPTIONNEL</p> <p>5. Des salariés de ce site ont-ils participé à une formation externe sur la RSE/durabilité ?</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p>5a. Si oui, qui a organisé la formation ?</p> <p><input type="checkbox"/> Un FEO Veuillez préciser : (mois/année) <input type="text"/></p> <p><input type="checkbox"/> L'Automotive Industry Action Group (AIAG) Veuillez préciser : (mois/année) <input type="text"/></p> <p><input type="checkbox"/> Drive Sustainability Veuillez préciser : (mois/année) <input type="text"/></p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) <input type="text"/></p>	
<p>OPTIONNEL</p> <p>6. Votre société prend-elle part à des initiatives volontaires en matière de RSE/durabilité ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) <input type="text"/></p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	<p>Les initiatives volontaires en matière de RSE/durabilité incluent par exemple le Global Compact des Nations Unies (UNGC), le Carbon Disclosure Project ou des initiatives propres à chaque secteur.</p>

B. CONDITIONS DE TRAVAIL ET DROITS DE L'HOMME	INFORMATIONS DE BASE
<p>7. Parmi les sujets suivants concernant les conditions de travail et les Droits de l'Homme, quels sont ceux pour lesquels votre société a mis en place une politique ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Travail des enfants et jeunes travailleurs <input type="checkbox"/> Salaires et avantages sociaux <input type="checkbox"/> Temps de travail <input type="checkbox"/> Travail forcé ou obligatoire et trafic d'êtres humains <input type="checkbox"/> Liberté d'association et négociation collective <input type="checkbox"/> Santé et sécurité <input type="checkbox"/> Harcèlement <input type="checkbox"/> Non-discrimination <p>Veillez joindre les documents pertinents.</p> <p>7a. Votre société utilise-t-elle l'un des modes de communication suivants pour faire connaître sa politique aux salariés ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Intranet/Réunions/Brochures, etc. Veillez joindre les documents pertinents. <input type="checkbox"/> Formations Veillez joindre les documents pertinents. <input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser) : <input style="width: 150px; height: 15px;" type="text"/> Veillez joindre les documents pertinents. 	<p>La politique d'une société fait référence à la façon d'envisager un problème spécifique sur le plan commercial et contient des principes généraux et/ou des procédés concrets. Une politique peut couvrir des sujets tels que les comportements interdits, les droits et les procédures de règlement des litiges. Les questions sociales pourraient être traitées dans la politique de RSE de la société, la politique des RH, la politique des Droits de l'Homme, etc. La liste énumérée ici désigne les <u>Principes directeurs</u> de durabilité dans l'industrie automobile mondiale.</p> <p>Les Droits de l'Homme sont définis comme les droits auxquels chacun peut prétendre simplement parce qu'il est un être humain. Ils représentent les conditions minimales convenues universellement permettant à toute personne de préserver sa dignité. Les Droits de l'Homme sont inhérents à chacun, quels que soient sa nationalité, lieu de résidence, sexe, origine nationale ou ethnique, couleur, religion ou tout autre statut.</p> <p>Source : Déclaration universelle des Droits de l'Homme</p> <p>Le travail des enfants et jeunes travailleurs fait référence à l'interdiction d'employer des enfants qui n'ont pas atteint l'âge minimum légal pour travailler. En outre, les fournisseurs doivent s'assurer que les jeunes de moins de 18 ans exerçant une activité en toute légalité ne travaillent pas la nuit ou ne font pas d'heures supplémentaires et sont protégés contre des conditions de travail mettant en péril leur santé, sécurité ou développement conformément à la convention n°138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et au travail et aux articles 6 et 7 de la convention n°138 de l'OIT (travaux légers). Le fournisseur doit s'assurer que les fonctions des jeunes travailleurs n'ont pas d'impact sur le suivi de leur scolarité. Le temps consacré chaque jour par les jeunes travailleurs à leurs activités professionnelles et à leurs études ne doit pas dépasser 10 heures au total.</p> <p>Source : Charte des droits fondamentaux de l'UE et OIT</p> <p>Les salaires et avantages sociaux concernent le traitement ou salaire de base ou minimal et toutes prestations supplémentaires payables directement ou indirectement, en espèces ou en nature, par l'employeur au travailleur et résultant de l'emploi du travailleur. Il s'agit par exemple des congés payés pour maladie, des congés pour raisons familiales et médicales, des heures supplémentaires rémunérées, etc.</p> <p>Source : OIT-UNGIC.</p> <p>Les heures de travail font référence à des semaines de travail régulières, dont la durée ne doit pas dépasser 48 heures. Une semaine de travail doit être limitée à 60 heures dans des situations d'urgence, heures supplémentaires incluses. Toutes les heures supplémentaires doivent être effectuées sur une base volontaire. Les salariés doivent avoir au minimum un jour de repos tous les sept jours. Les lois et réglementations relatives au temps maximal de travail et aux jours de repos doivent être respectées.</p> <p>Source : Initiative pour le commerce éthique, sur la base des conventions de l'OIT</p>

B. CONDITIONS DE TRAVAIL ET DROITS DE L'HOMME	INFORMATIONS DE BASE
	<p>Letravail forcé ou obligatoire désigne tout travail ou service exigé d'une personne sous la menace de toute sanction et pour lequel cette personne ne s'est pas portée volontaire. Il s'agit par exemple d'heures supplémentaires obligatoires, de la confiscation de papiers d'identité ainsi que du trafic d'êtres humains. Letrafic d'êtres humains - dénommé également « esclavage moderne » - est soumis à la loi sur l'esclavage moderne de 2015 adoptée par le Parlement du Royaume-Uni. Cette loi impose aux sociétés répondant à des critères spécifiques de publier chaque année une « déclaration en matière d'esclavage et de trafic d'êtres humains » six mois après la fin de chaque exercice de la société.</p> <p>Source : Organisation internationale du travail (OIT) et Archives nationales du RU</p> <p>Laliberté d'association fait référence au droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association à tous les niveaux, notamment dans les domaines politique, syndical et civique, ce qui implique le droit de toute personne de fonder des syndicats et de s'y affilier pour assurer la protection de ses intérêts. Cela comprend également la négociation collective, en tant que processus de négociations entre les employeurs et un groupe de salariés visant à parvenir à un accord régissant les conditions de travail.</p> <p>Source : Charte des Droits fondamentaux de l'UE</p> <p>Lasanté et la sécurité traitent des modalités d'anticipation, d'identification, d'évaluation et de contrôle des risques existant sur le lieu de travail, ou en découlant, susceptibles d'altérer la santé et le bien-être des travailleurs, prenant en compte les effets potentiels sur les communautés avoisinantes et sur l'environnement général.</p> <p>Source : OIT</p> <p>Leharcèlement est défini comme un traitement cruel et inhumain - ou la menace d'un tel traitement - y compris tout harcèlement sexuel, abus sexuel, châtement corporel, coercition mentale ou physique ou agression verbale de travailleurs.</p> <p>Source : Principes directeurs de durabilité dans l'industrie automobile mondiale</p> <p>Lanon-discrimination est un principe exigeant l'égalité de traitement d'une personne ou d'un groupe, quelles que soient leurs caractéristiques spécifiques, y compris le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les particularités génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.</p> <p>Source : Charte des droits fondamentaux de l'UE</p>

B. CONDITIONS DE TRAVAIL ET DROITS DE L'HOMME	INFORMATIONS DE BASE
<p>8. Ce site a-t-il mis en place un système de gestion des conditions de travail et des questions des Droits de l'Homme précitées ?</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, nous disposons de procédures et politiques documentées. Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, nous avons un système certifié de gestion de la responsabilité sociale. Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p>8a. Si vous avez répondu « Oui, nous avons un système certifié de gestion de la responsabilité sociale », veuillez préciser comment vous avez obtenu ce certificat :</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifications internes Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Évaluations sociales Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifications externes effectuées par des tiers</p> <p>(veuillez communiquer les informations suivantes) :</p> <p>Organisme qui a délivré le certificat <input type="text"/></p> <p>Numéro du certificat <input type="text"/></p> <p>Date de validité <input type="text"/></p> <p>Veuillez joindre les documents pertinents.</p>	<p>Un système de gestion est un ensemble de contrôles, processus et/ou procédures documentés examinés par la direction. Il peut être interne ou développé selon une norme (système de gestion certifié).</p> <p>Une procédure documentée est une description écrite d'un plan d'action ou processus défini visant à gérer et contrôler les activités des entreprises.</p> <p>Exemples de normes sociales pertinentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> > norme ISO26000 relative aux lignes directrices concernant la responsabilité sociale > norme SA8000 relative au système de gestion de la responsabilité sociale <p>L'audit social est un type d'évaluation de la responsabilité sociale. Il permet à une entreprise d'évaluer et de démontrer son respect de la législation ainsi que des limites et des avantages sociaux, économiques et environnementaux. C'est un moyen d'évaluer la mesure dans laquelle une société se montre à la hauteur des valeurs communes et des objectifs qu'elle s'est engagée à atteindre.</p> <p>Les audits sociaux peuvent être réalisés en interne ou par un organisme tiers externe qui délivre un certificat.</p> <p>L'évaluation sociale est définie comme un processus d'évaluation ou d'estimation des effets des activités et opérations d'une société dans un contexte social, économique et environnemental, en particulier. <u>L'évaluation du respect des Droits de l'Homme</u> est un exemple d'évaluation sociale. Autres exemples d'évaluation sociale pertinente :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Responsabilité sociale 8000 (SA800) > Initiative « Together for Sustainability (TfS) » > Responsible Business Alliance > Sedex Members Ethical Trade Audit (SMETA) > Business Social Compliance Initiative (BSCI) <p>Les fournisseurs disposant d'un certificat en cours de validité qui ne peut être téléchargé en raison de retards dans le processus administratif peuvent le mentionner dans la section G « Informations supplémentaires » et joindre une attestation de l'organisme qui a délivré ce certificat.</p>

B. CONDITIONS DE TRAVAIL ET DROITS DE L'HOMME	INFORMATIONS DE BASE
<p>9. Votre société a-t-elle mis en place une politique écrite en matière de santé et de sécurité conforme à la législation locale, aux exigences de l'industrie et aux normes internationales ?</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui Veuillez joindre les documents pertinents.</p>	<p>Exemples d'activités spécifiques en matière de santé et de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Formation et utilisation d'équipements de protection individuelle, conception et ergonomie du lieu de travail > Formations sur la politique en matière de santé et de sécurité de la société > Inspections de l'environnement de travail > Formations sur le travail impliquant des matières dangereuses > Distribution de documents pédagogiques relatifs aux procédures en matière de santé et de sécurité, à l'adaptation et à la rénovation du lieu de travail, aux accidents et quasi accidents > Campagnes d'information destinées aux travailleurs sur les procédures en matière de santé et de sécurité propres au site, portant notamment sur les machines, la sécurité des opérations de levage, les installations et la préparation aux situations d'urgence
<p>10. Ce site dispose-t-il d'un système de gestion de la santé et de la sécurité ?</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Oui, nous avons des procédures documentées, mais le système de gestion n'est pas certifié. Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, nous avons un système certifié de gestion de la santé et de la sécurité reconnu à l'échelle mondiale. Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p>10a. Si vous avez répondu « Oui, nous avons un système certifié de gestion de la santé et de la sécurité reconnu à l'échelle mondiale », veuillez préciser comment vous avez obtenu le certificat :</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifications externes effectuées par des tiers</p> <p>(veuillez communiquer les informations suivantes) :</p> <p>Organisme qui a délivré le certificat <input type="text"/></p> <p>Numéro du certificat <input type="text"/></p> <p>Date de validité <input type="text"/></p> <p>Veuillez joindre les documents pertinents.</p>	<p>Lesystème de gestion de la santé et de la sécurité porte sur une organisation des efforts et des procédures visant à identifier les dangers sur le lieu de travail et à réduire les accidents et l'exposition aux situations et substances dangereuses. Il comprend également la formation du personnel à la prévention des accidents, les mesures à prendre en cas d'accident, les procédures d'urgence et l'utilisation de vêtements et d'équipements de protection.</p> <p>Exemples de normes et certifications pertinentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Norme OHSAS 18001 (BS OHSAS 18001) sur l'évaluation de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail > Norme ISO 45001 sur la santé et la sécurité au travail > Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail (ILO-OSH 2001) <p>Les fournisseurs disposant d'un certificat en cours de validité qui ne peut être téléchargé en raison de retards dans le processus administratif peuvent le mentionner dans la section G « Informations supplémentaires » et joindre une attestation de l'organisme qui a délivré ce certificat.</p>

C. ÉTHIQUE DES AFFAIRES	INFORMATIONS DE BASE
<p>11. Votre société a-t-elle mis en place une politique officielle en matière d'éthique des affaires ?</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p>11a. Si vous avez répondu « Oui » à la question 11, les domaines suivants sont-ils couverts par cette politique ou par les processus et procédures s'y rattachant ?</p> <p><input type="checkbox"/> Corruption, extorsion et pots-de-vin</p> <p><input type="checkbox"/> Respect de la vie privée</p> <p><input type="checkbox"/> Responsabilité financière (registres exacts)</p> <p><input type="checkbox"/> Communication d'informations</p> <p><input type="checkbox"/> Concurrence loyale et lutte contre les ententes</p> <p><input type="checkbox"/> Conflits d'intérêts</p> <p><input type="checkbox"/> Pièces contrefaites</p> <p><input type="checkbox"/> Propriété intellectuelle</p> <p><input type="checkbox"/> Contrôles des exportations et sanctions économiques</p> <p><input type="checkbox"/> Protection de l'identité et absence de représailles</p> <p>11b. Si vous avez répondu « Oui » à la question 11, votre société a-t-elle recours à l'un des modes de communication suivants pour faire connaître sa politique à ses salariés ?</p> <p><input type="checkbox"/> Intranet/Réunions/Brochures, etc. Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Formations Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser) : <input type="text"/></p> <p>Veuillez joindre les documents pertinents.</p>	<p>La politique et les principes en matière de conduite des affaires et de conformité s'appliquent aux salariés, entrepreneurs indépendants, consultants et autres tiers avec lesquels sont entretenues des relations commerciales. La politique officielle en matière de conduite des affaires et de conformité contribue à gérer les affaires de manière éthique et honnête, et dans le strict respect de toutes les lois et réglementations. Ces principes doivent s'appliquer à toute décision commerciale pour chaque secteur de la société (dans le monde entier). La liste présentée ici porte sur les <u>Principes directeurs</u> de durabilité dans l'industrie automobile mondiale.</p> <p>La corruption peut prendre des formes variées qui vont de l'abus d'influence mineur à la corruption institutionnalisée. La corruption est définie comme l'abus d'un pouvoir légitime à des fins privées. Il peut s'agir non seulement de gains mais aussi d'avantages non pécuniaires.</p> <p>Source : Pacte Mondial des Nations Unies et de Transparency International</p> <p>Extorsion : la sollicitation de pots-de-vin consiste à demander des commissions occultes ou à encourager autrui à la corruption. Cela devient de l'extorsion quand cette demande s'accompagne de menaces de mettre en danger l'intégrité physique ou la vie des personnes concernées.</p> <p>Source : Global Compact des Nations Unies et les recommandations de l'OCDE pour les entreprises multinationales</p> <p>La corruption consiste à offrir à ou recevoir tout cadeau, prêt, commission, récompense ou autre avantage de quelque nature afin de l'inciter à accomplir tout acte malhonnête, illégal ou déloyal dans la conduite des affaires des entreprises.</p> <p>Source : Global Compact des Nations Unies et Transparency International</p> <p>Le droit au respect de la vie privée est défini comme suit : « Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes. »</p> <p>Source : Déclaration universelle des Droits de l'Homme</p>

C. ÉTHIQUE DES AFFAIRES	INFORMATIONS DE BASE
	<p>Dans l'Union européenne, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) a été approuvé et adopté par le Parlement européen en avril 2016 et il entrera en application en mai 2018. Il a pour objectif de protéger tous les citoyens de l'Union européenne des atteintes à la vie privée et des violations de données dans un monde toujours plus axé sur les données. Le RGPD s'applique aux entreprises établies à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Union européenne qui proposent des biens ou services aux personnes concernées dans l'Union européenne, ou contrôlent leur comportement. Il s'applique à toutes les sociétés traitant et détenant des données personnelles des personnes concernées résidant dans l'Union européenne, quel que soit le lieu d'établissement de la société.</p> <p>Source : Portail du RGPD de l'UE</p>
	<p>La responsabilité financière désigne la responsabilité incombant à la société d'enregistrer, de conserver et de communiquer des documents commerciaux, y compris, mais sans s'y limiter, des comptes financiers, rapports qualité, fiches de présence, notes de frais et soumissions à clients ou autorités de régulation, le cas échéant. Les livres et registres doivent être tenus conformément à la loi applicable et aux principes comptables généralement admis.</p> <p>Source : Principes directeurs de durabilité dans l'industrie automobile mondiale</p> <p>La communication d'informations fait référence à la responsabilité des sociétés de divulguer des informations financières et non financières conformément aux réglementations applicables et aux pratiques les plus répandues dans l'industrie automobile et, le cas échéant, des informations concernant leur main-d'œuvre active, leurs pratiques en matière de santé et de sécurité, leurs pratiques environnementales, leurs activités commerciales, leur situation financière et leurs performances.</p> <p>Source : Principes directeurs de durabilité dans l'industrie automobile mondiale</p> <p>La concurrence loyale et la lutte contre les ententes désignent le respect par les sociétés de pratiques commerciales équitables et de règles de concurrence loyale, y compris, mais sans s'y limiter, l'évitement de pratiques commerciales limitant illicitement la concurrence telles que l'échange indu d'informations de nature concurrentielle, la fixation des prix, la manipulation d'appels d'offres ou la répartition frauduleuse des marchés. Il incombe principalement aux grandes entreprises, mais aussi aux petites et moyennes, de se conformer aux règles de concurrence. Les sociétés doivent être conscientes des risques qu'elles encourent en cas de violation des règles de concurrence et savoir comment élaborer une politique/stratégie de conformité correspondant le mieux à leurs besoins. Une politique/stratégie de conformité efficace permet à une société de minimiser les risques d'implication dans des infractions au droit de la concurrence, et les coûts résultant de tout comportement anticoncurrentiel.</p> <p>Source : Principes directeurs de durabilité dans l'industrie automobile mondiale et Commission européenne</p>

C. ÉTHIQUE DES AFFAIRES	INFORMATIONS DE BASE
	<p>Unconflit d'intérêts se produit lorsqu'une personne physique ou morale (qu'elle soit privée ou gouvernementale) est en mesure d'utiliser ses propres fonctions professionnelles ou officielles afin d'en tirer d'une manière ou d'une autre un avantage pour soi ou une entreprise.</p> <p>Source : OCDE</p> <p>Pièces contrefaites : les sociétés doivent développer, mettre en œuvre et maintenir des méthodes et processus adaptés à leurs produits et services, destinés à minimiser le risque d'intégrer des pièces et articles contrefaits dans des produits livrables. Les sociétés doivent également élaborer des processus efficaces visant à détecter les pièces et articles contrefaits et, dans ce cas de figure, mettre en quarantaine les articles et en informer le client fabricant d'équipement d'origine et/ou les forces de l'ordre, selon les cas. Enfin, les sociétés doivent confirmer que les ventes aux clients qui ne sont pas des fabricants d'équipement d'origine sont conformes aux lois locales et que ces produits vendus seront utilisés de manière licite.</p> <p>Source : Principes directeurs de durabilité dans l'industrie automobile mondiale</p> <p>Lapropriété intellectuelle désigne des créations de l'esprit, telles que des inventions; œuvres littéraires et artistiques, conceptions, symboles, noms et images utilisés à des fins commerciales. Elle est protégée par la loi, par exemple à travers des brevets, droits d'auteur et marques commerciales, permettant à quiconque d'obtenir une reconnaissance ou un avantage financier au titre de son invention ou de sa création.</p> <p>Source : Organisation mondiale de la propriété intellectuelle</p> <p>Lescontrôles des exportations et les sanctions économiques font référence aux restrictions concernant les exportations ou réexportations de produits, logiciels, services et technologies, ainsi qu'aux restrictions applicables à l'égard des échanges commerciaux impliquant certains pays, régions, sociétés ou entités et personnes physiques.</p> <p>Source : Principes directeurs de durabilité dans l'industrie automobile mondiale</p> <p>Lesreprésaillessont définies comme une décision et/ou mesure administrative défavorable directe ou indirecte, qui constitue une menace, ou est recommandée ou prise à l'encontre d'une personne qui a signalé un acte présumé répréhensible comportant un risque important, ou qui a coopéré dans le cadre d'un contrôle ou d'une enquête dûment autorisé(e) concernant la dénonciation d'un acte répréhensible. Les sociétés doivent établir des processus permettant de soulever ces préoccupations de manière anonyme, en toute confidentialité et sans représailles.</p> <p>Source : OMS et Principes directeurs de durabilité dans l'industrie automobile mondiale</p>

C. ÉTHIQUE DES AFFAIRES	INFORMATIONS DE BASE
<p>12. Le système de gestion de ce site dispose-t-il d'une partie Éthique des affaires ?</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p>Veillez joindre les documents pertinents.</p>	<p>Exemples de systèmes de gestion dotés d'une partie Éthique des affaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Norme 16949:2016 de l'IATF (International Automotive Task Force) définissant les exigences d'un système de gestion de la qualité pour les entreprises du secteur automobile > Liste de contrôle pour la mise en œuvre des principes d'intégrité et du manuel de l'OCDE « Anti-Corruption, Ethics and Compliance Handbook for Business » > « Foreign Corrupt Practices Act » (loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger) > Loi britannique « UK Bribery Act » <p>Le Code de conduite n'est pas considéré comme acceptable à ce sujet .</p>

D. ENVIRONNEMENT	INFORMATIONS GENERALES
<p>13. Votre société dispose-t-elle d'une politique environnementale officielle prévoyant un engagement en faveur de la conformité à la loi, ainsi que des évaluations et améliorations continues de sa performance environnementale ?</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p>13a. Les domaines suivants sont-ils couverts par cette politique ou par les processus et procédures de travail s'y rattachant ?</p> <p><input type="checkbox"/> Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre</p> <p><input type="checkbox"/> Qualité et consommation de l'eau</p> <p><input type="checkbox"/> Qualité de l'air</p> <p><input type="checkbox"/> Gestion des ressources naturelles et réduction des déchets</p> <p><input type="checkbox"/> Gestion responsable des produits chimiques</p> <p><input type="checkbox"/> Autres domaines (veuillez préciser)</p> <div style="border: 1px solid black; height: 15px; width: 300px; margin-left: 20px;"></div> <p>13b. Votre société s'est-elle fixé des objectifs et a-t-elle mis en place des activités en conséquence dans les domaines couverts par votre politique environnementale ?</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez joindre les documents pertinents faisant état des objectifs et des activités pour les atteindre)</p> <p>13c. Si vous avez répondu « Oui » à la question 13, votre société utilise-t-elle l'un des modes de communication suivants pour faire connaître sa politique aux salariés ?</p> <p><input type="checkbox"/> Intranet/Réunions/Brochures, etc. Veuillez télécharger les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Formations Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser) :</p> <div style="border: 1px solid black; height: 15px; width: 300px; margin-left: 20px;"></div> <p>Veuillez joindre les documents pertinents.</p>	<p>Une politique environnementale expose les intentions générales de la société et les orientations relatives à sa performance environnementale. Elle reflète l'engagement de la société et elle est formellement exprimée par ses dirigeants. Elle prévoit un cadre d'action qui fixe des objectifs environnementaux prenant en compte les exigences légales et l'impact de la société sur l'environnement imputable à ses opérations, produits et services, dans le but de réduire les répercussions sur l'environnement ainsi que les coûts et ressources.</p> <p>La liste des sujets présentés fait référence aux <u>Principes directeurs</u> de durabilité dans l'industrie automobile mondiale, qui sont expliqués dans le document d'orientation s'y rattachant.</p>

D. ENVIRONNEMENT	INFORMATIONS GENERALES
<p>14. Ce site dispose-t-il d'un système certifié de gestion de l'environnement ?</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Non, mais les systèmes certifiés ne sont disponibles que pour les principaux sites de production. Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, conformément à la norme ISO 14001: 2015 ou au système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS). Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, conformément à d'autres normes mondialement acceptées. Veuillez indiquer le nom des normes mondialement acceptées. <input type="text"/></p> <p>Veuillez joindre les documents pertinents.</p>	<p>Un système de gestion de l'environnement permet à une société, de manière structurée et préventive, d'influer sur sa performance environnementale et d'améliorer son impact sur l'environnement imputable à ses opérations, produits et services. Exemples : élaborer une politique ou des instructions; fixer des objectifs; souscrire à des exigences légales et autres; gérer des risques; mettre en œuvre des procédures de travail visant à des améliorations continues pour la protection de l'environnement; et réduire ou prévenir la pollution.</p> <p>Exemples de normes et certifications pertinentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Norme ISO14001 : 2015 EMS (système de gestion de l'environnement) > Norme ISO14064 GHG (gaz à effet de serre) > Norme PAS 2060 (neutralité carbone) > Normes BS/EN/ISO14006:2011/14004:2010/14001:2004 (systèmes de gestion de l'environnement) > Certification BS8555 : mise en œuvre de systèmes de gestion de l'environnement > Norme PAS 2050 (empreinte carbone) > Système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) <p>Les audits environnementaux permettent à une entreprise d'évaluer et de prouver son respect de la législation, sa performance environnementale et les avantages et limites de sa politique en matière d'environnement. C'est un moyen d'évaluer la mesure dans laquelle une société se montre à la hauteur des valeurs communes et des objectifs qu'elle s'est engagée à atteindre.</p> <p>Les audits environnementaux peuvent être réalisés en interne ou par un organisme externe qui délivre un certificat.</p> <p>Les fournisseurs disposant d'un certificat en cours de validité qui ne peut être téléchargé en raison de retards dans le processus administratif peuvent le mentionner dans la section G « Informations supplémentaires » et joindre une déclaration de l'organisme qui a délivré ce certificat.</p>

D. ENVIRONNEMENT	INFORMATIONS GENERALES
<p>15. Ce site dispose-t-il d'un système certifié de gestion de l'énergie ?</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Non, mais des audits d'efficacité énergétique ont été effectués sur le site. Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, conformément à la norme ISO 50001. Veuillez joindre les documents pertinents.</p>	<p>Un système de gestion de l'énergie est un processus systématique visant à améliorer continuellement la performance énergétique et à optimiser les économies d'énergie.</p> <p>Exemples de normes et certifications pertinentes :</p> <p>> Norme ISO 50001 (gestion de l'énergie)</p> <p>Les fournisseurs disposant d'un certificat en cours de validité qui ne peut être téléchargé en raison de retards dans le processus administratif peuvent le mentionner dans la section G « Informations supplémentaires » et joindre une déclaration de l'organisme qui a délivré ce certificat.</p>
<p>Cette question n'est pas pertinente pour les prestataires de services.</p>	
<p>16. Ce site dispose-t-il de procédures servant à identifier et gérer des substances soumises à restrictions ?</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui Veuillez joindre les documents pertinents.</p>	<p>Les restrictions servent à protéger la santé humaine et l'environnement des risques inacceptables que présentent les produits chimiques. Les restrictions peuvent limiter ou interdire la fabrication, la mise sur le marché ou l'utilisation d'une substance. Une restriction s'applique à toute substance telle quelle, dans une mixture ou dans un article, y compris les substances qui ne requièrent aucun enregistrement. Elle peut également s'appliquer aux importations.</p> <p>Exemples de substances dangereuses : plomb, colorants azoïques, DMF, HAP, phtalates, PFOS, libération du nickel.</p> <p>Source : Agence européenne des produits chimiques</p> <p>Exemples de réglementations relatives à la manipulation des substances et produits chimiques réglementés :</p> <p>(1) REACH (Registration, Evaluation, Authorisation, and Restriction of Chemicals) :</p> <p><u>REACH</u> est un règlement de l'Union européenne concernant la production et l'utilisation des substances chimiques et leur impact potentiel sur la santé humaine et l'environnement. Le règlement définit et inclut des substances, préparations et articles. Les fabricants et importateurs sont tenus de recueillir des informations sur les propriétés de leurs substances chimiques et d'enregistrer les informations dans une base de données centrale gérée par l'Agence européenne des produits chimiques.</p> <p>(2) RoHS (Restriction of Hazardous Substances) :</p> <p><u>RoHS</u> ou la directive (2011/65/UE) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques interdit la mise sur le marché de l'UE de nouveaux équipements électriques et électroniques dont les niveaux de plomb, de cadmium, de mercure et d'autres substances sont supérieurs à ceux qui sont convenus.</p>

D. ENVIRONNEMENT	INFORMATIONS GENERALES
<p>Cette question n'est pas pertinente pour les prestataires de services.</p>	
<p>17. Téléchargez-vous les données de vos matières dans la base de données IMDS (International Material Data System) ?</p> <p> <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui </p> <p style="margin-left: 150px;">Veuillez joindre les documents pertinents.</p>	
<p>18. Votre société a-t-elle eu une note attribuée par CDP au cours des 12 derniers mois ?</p> <p> <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui </p> <p>OPTIONNEL</p> <p>18a. Si oui, indiquez la note :</p> <p> <input type="checkbox"/> Changement climatique <input type="checkbox"/> Eau <input type="checkbox"/> Forêts - Bétail <input type="checkbox"/> Forêts - Bois <input type="checkbox"/> Forêts - Soja <input type="checkbox"/> Forêts - Sous-bois de palmiers </p>	<p>CDP utilise la méthodologie de notation pour inciter les sociétés à évaluer et gérer les impacts environnementaux à travers la participation à des programmes de CDP relatifs au changement climatique, à l'eau, aux forêts et à la chaîne d'approvisionnement. Chacun des questionnaires de CDP (changement climatique, eau et forêts) a une méthodologie de notation spécifique.</p>

E. GESTION DES FOURNISSEURS	INFORMATIONS GENERALES
<p>19. Votre société a-t-elle défini des exigences en matière de RSE/ durabilité envers les fournisseurs ?</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p>19a. Quels sont les sujets couverts par cet ensemble d'exigences ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Travail des enfants et jeunes travailleurs <input type="checkbox"/> Salaires et avantages sociaux <input type="checkbox"/> Temps de travail <input type="checkbox"/> Travail forcé ou obligatoire et trafic d'êtres humains <input type="checkbox"/> Liberté d'association et conventions collectives <input type="checkbox"/> Santé et sécurité <input type="checkbox"/> Harcèlement <input type="checkbox"/> Non-discrimination <input type="checkbox"/> Corruption, extorsion et pots-de-vin <input type="checkbox"/> Respect de la vie privée <input type="checkbox"/> Responsabilité financière (registres exacts) <input type="checkbox"/> Communication d'informations <input type="checkbox"/> Concurrence loyale et lutte contre les ententes <input type="checkbox"/> Conflits d'intérêts <input type="checkbox"/> Pièces contrefaites <input type="checkbox"/> Propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Contrôles des exportations et sanctions économiques <input type="checkbox"/> Protection de l'identité et absence de représailles <input type="checkbox"/> Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Qualité et consommation de l'eau <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Gestion des ressources naturelles et réduction des déchets <input type="checkbox"/> Gestion responsable des produits chimiques <input type="checkbox"/> Autres sujets (veuillez préciser) 	<p>Une politique de RSE/durabilité envers les fournisseurs pourrait revêtir la forme d'un code de conduite spécifique aux fournisseurs ou d'un code de conduite des sociétés qui s'applique aussi bien aux salariés internes qu'aux partenaires commerciaux externes tels que fournisseurs et sous-traitants.</p> <p>L'objectif devrait être de promouvoir des conditions de travail saines et la responsabilité environnementale à travers toute la chaîne d'approvisionnement.</p> <p>L'approvisionnement direct (production, fournisseurs sur le marché des pièces de rechange) fait référence à des biens et services tiers qui font partie des produits et/ou services de l'entreprise ou qui sont utilisés dans le cadre de leur fabrication.</p> <p>L'approvisionnement indirect (non-production, merchandising, fournisseurs de produits de marque) fait référence aux catégories de produits et services qui soutiennent les processus commerciaux de l'entreprise.</p>

E. GESTION DES FOURNISSEURS	INFORMATIONS GENERALES
<p>19b. Quelle est la catégorie de fournisseurs qui est couverte par vos exigences en matière de RSE/durabilité ? Cochez toutes les cases appropriées.</p> <p><input type="checkbox"/> Fournisseurs chargés de l’approvisionnement direct</p> <p><input type="checkbox"/> Fournisseurs chargés de l’approvisionnement indirect</p> <p>19c. Votre société utilise-t-elle l’un des modes de communication suivants pour faire connaître à vos fournisseurs ses exigences en matière de RSE/durabilité envers les fournisseurs ?</p> <p><input type="checkbox"/> Inclusion dans les Conditions générales Veuillez présenter des preuves.</p> <p><input type="checkbox"/> Réunions des fournisseurs/Brochures, etc./Réseaux sociaux Veuillez présenter des preuves.</p> <p><input type="checkbox"/> Formation des fournisseurs Veuillez présenter des preuves.</p> <p><input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser) : veuillez présenter des preuves.</p> <p><input type="checkbox"/> Aucun</p>	
<p>20. Quels sont les processus que vous avez mis en place pour vous assurer que vos exigences en matière de RSE/durabilité relative aux fournisseurs est effectivement mise en œuvre par vos fournisseurs ?</p> <p><input type="checkbox"/> Questionnaire d’autoévaluation</p> <p><input type="checkbox"/> Audits effectués par la société</p> <p><input type="checkbox"/> Audits réalisés par des tiers à travers un organisme d’audit certifié</p> <p><input type="checkbox"/> Réunions des fournisseurs</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) <input type="text"/></p> <p><input type="checkbox"/> Aucun Veuillez joindre les documents pertinents.</p>	

F. APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE EN MATIÈRES PREMIÈRES	INFORMATIONS GENERALES
<p>21. Votre société dispose-t-elle d'une politique en matière d'approvisionnement responsable en matières premières ?</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p style="text-align: right;">Veuillez joindre des preuves.</p>	<p>Approvisionnement responsable en matières premières : les sociétés doivent procéder à une vérification préalable afin d'identifier la source des matières premières utilisées dans leurs produits. Les sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> > doivent effectuer une vérification préalable afin d'identifier la source des matières premières utilisées dans leurs produits; > ne doivent pas fournir sciemment des produits contenant des matières premières qui contribuent à des violations des Droits de l'Homme, à la corruption, à des infractions en matière d'éthique, ou qui ont des effets néfastes sur l'environnement; > doivent recourir à des fonderies et affineries agréées qui ne sont pas considérées comme « conflictuelles » pour s'approvisionner en étain, tungstène, tantale et or contenus dans les biens qu'elles produisent.
<p>Cette question n'est pas pertinente pour les prestataires de services.</p>	
<p>22. Vos produits contiennent-ils du tantale, de l'étain, du tungstène ou de l'or ?</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p>Veuillez compléter et télécharger le modèle CMRT (modèle de rapport sur les minerais issus des zones de conflit) en utilisant la dernière version à partir du site web Conflict Free Sourcing Initiative (CFSI).</p>	<p>Exemple de législation en matière de minerais de conflit</p> <p>Loi fédérale américaine Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act La loi « Dodd-Frank Act » exige que les sociétés cotées sur le marché boursier des États-Unis ou les sociétés américaines d'une certaine taille révèlent leur utilisation de minerais dits de conflit (tantale, étain, tungstène ou or provenant de la République démocratique du Congo et des États voisins). Les sociétés qui risquent d'utiliser des minerais de conflit sont tenues de procéder à une vérification préalable de la source d'approvisionnement et de déposer un rapport de minerais de conflit.</p> <p>Directive européenne relative aux minerais de conflit La directive exige que les grandes entités d'intérêt public de plus de 500 salariés communiquent dans leur rapport annuel des informations pertinentes concernant leurs politiques, résultats et risques, ainsi que les vérifications préalables qu'elles mettent en œuvre, des indicateurs clés de performance non financiers pertinents, des aspects environnementaux, des questions sociales et relatives aux salariés, le respect des Droits de l'Homme, la lutte contre la corruption et contre les pots-de-vin.</p> <p>Exemples de modèle de rapport relatif aux minerais de conflit :</p> <p>(1) Modèle de rapport relatif aux minerais de conflit EICC-GeSI Ce modèle a été créé par Electronic Industry Citizenship Coalition (EICC) et Global e-Sustainability Initiative (GeSI). Certaines sociétés y ont recours pour recueillir des informations sur la source des approvisionnements en minerais de conflit (hyperlien).</p> <p>(2) Modèle de rapport CFSI - Conflict Free Sourcing Initiative : ce modèle a été élaboré par la CFSI afin de faciliter le transfert d'informations à travers la chaîne d'approvisionnement concernant le pays d'origine des minerais et les fonderies et affineries utilisées.</p>

G. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

23. Veuillez fournir dans l'espace ci-dessous des informations supplémentaires (telles que des commentaires relatifs aux politiques, délais de certification, etc.).

Drive Sustainability - The Automotive Partnership

BMW Group, Daimler AG, Ford, Honda, Jaguar Land Rover, Opel/ Vauxhall, Scania CV AB, Toyota Motor Europe, Volkswagen Group, Volvo Cars et Volvo Group ont uni leurs forces afin de lancer « DRIVE Sustainability - The Automotive Partnership. »

Le partenariat, facilité par CSR Europe, vise à favoriser la durabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement automobile à travers la promotion d'une approche commune dans ce secteur et l'intégration de la durabilité dans le processus d'approvisionnement global. Il apparaît extrêmement important pour ces 10 constructeurs automobiles responsables que les personnes fabriquant des véhicules et pièces détachées, ou fournissant des services, bénéficient de conditions de travail décentes et soient traitées avec dignité et respect, tout en minimisant les effets sur l'environnement de l'industrie automobile et en encourageant l'intégrité dans le milieu des affaires.

Le partenariat s'appuie sur, et assume, le travail antérieur réalisé par le Groupe de travail automobile européen sur la durabilité de la chaîne d'approvisionnement, avec l'ambition de passer d'un groupe de sociétés travaillant ensemble à une initiative industrielle pilote, en préconisant des approches innovantes et à fort impact afin d'améliorer la durabilité de la chaîne d'approvisionnement.

Drive Sustainability exerce ses activités dans le cadre de politiques strictes en matière de contrôle des ententes.

À propos de CSR Europe

CSR Europe est le principal réseau d'affaires européen pour la responsabilité sociale des entreprises. Représentant 48 entreprises membres et 42 organisations nationales spécialisées en RSE, il agit comme une plateforme visant à soutenir plus de 10 000 sociétés de différents secteurs industriels qui entendent apporter une contribution positive à la société.

Le Questionnaire d'autoévaluation peut être utilisé selon les conditions suivantes :

Vous êtes libre :

De partager - de copier et redistribuer les données sur tout support ou dans tout format. L'auteur vous conférant cette autorisation ne peut pas vous retirer ces libertés tant que vous respectez les conditions de l'autorisation.

Selon les conditions suivantes :

Paternité - Vous devez citer comme il convient le nom de l'auteur original, fournir un lien vers l'autorisation et faire part des changements apportés. Vous pourrez le faire selon toute modalité raisonnable mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il vous soutient ou approuve votre utilisation des données.

Pas d'utilisation commerciale - Vous n'avez pas le droit d'utiliser les données à des fins commerciales.

Pas de produits dérivés - Si vous modifiez, transformez les données ou vous en inspirez, vous ne pourrez pas distribuer le questionnaire modifié.

Pas de restrictions supplémentaires - Vous ne pourrez pas appliquer des conditions légales ou des mesures technologiques empêchant légalement des tiers d'accomplir tout acte couvert par l'autorisation.

Avis :

Vous n'êtes pas tenu de respecter l'autorisation si des éléments du questionnaire se trouvent dans le domaine public ou lorsque votre utilisation est autorisée par une exception ou limitation applicable.

Aucune garantie n'est fournie. Cette autorisation peut ne pas vous conférer toutes les autorisations nécessaires à l'usage que vous prévoyez de faire. Ainsi, d'autres droits tels que les droits à la protection de la personnalité, droits à la vie privée ou droits moraux peuvent limiter votre façon d'utiliser les données.

With support from



Lead partners



DAIMLER

SCANIA

VOLKSWAGEN
AKTIENGESELLSCHAFT

VOLVO
VOLVO GROUP

VOLVO
Volvo Car Corporation

Partners



HONDA



TOYOTA

